



Distr.  
LIMITÉE

A/C.5/33/L.43  
17 janvier 1979  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

# NATIONS UNIES

## ASSEMBLEE GENERALE



Trente-troisième session  
CINQUIÈME COMMISSION  
Point 100 de l'ordre du jour

### BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1978-1979

#### Services fournis par l'Organisation des Nations Unies pour des activités financées par des fonds extra-budgétaires

#### Dépenses d'appui aux activités de coopération technique : redistribution des ressources provenant du budget ordinaire et des ressources provenant de remboursements

#### Japon : projet de décision

La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de :

1. Prendre acte des rapports du Secrétaire général sur les services fournis par l'Organisation des Nations Unies pour des activités financées par des fonds extra-budgétaires (A/C.5/31/33 et A/C.5/32/29), ainsi que du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/32/8/Add.9);
2. Prendre également acte du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les dépenses d'appui des organisations (A/33/7/Add.21) et de le transmettre au Conseil d'administration et à l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, avec les comptes rendus analytiques des débats qui ont eu lieu sur ce point à la Cinquième Commission, et de décider d'examiner plus avant cette question à sa trente-quatrième session;
3. Prendre acte en outre du rapport du Secrétaire général sur les dépenses d'appui aux activités de coopération technique : redistribution des ressources provenant du budget ordinaire et des ressources provenant de remboursements (A/C.5/33/56) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/33/7/Add.25) et d'accepter l'échange de poste proposé par le Secrétaire général.

-----